CENTRE RAINIER III

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT HOSPITALISÉ

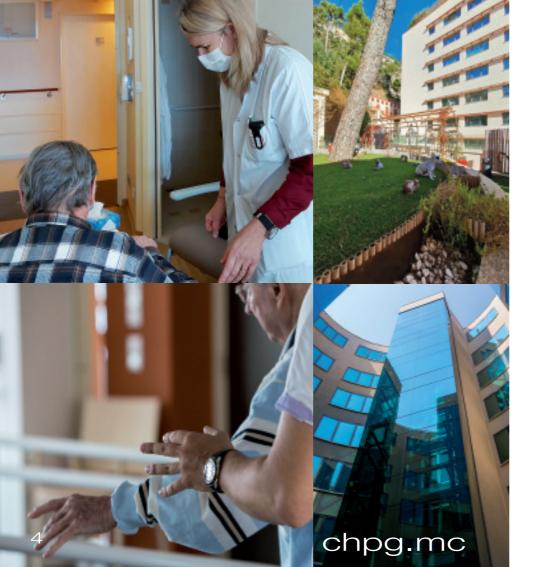






S.A.S. le Prince Albert II a inauguré le Centre Rainier III le 25 février 2013





SOMMAIRE

Les unités du Centre Rainier III	06
Votre admission	09
Préparez votre venue	11
Votre séjour • Une prise en soins individualisée • Un service hôtellerie sur mesure • Vie culturelle et animation	13
Identifiez les tenues des professionnels_	
Informations utiles	16
Votre sortie • Accès au dossier médical	19
• Dépistage et traitement de la douleur • Lutte contre les infections • Recherche clinique • Qualité et gestion des risques • Identitovigilance • Recueil des données informatisées	21
L'éthique en animation au C. Rainier III	24
Le Centre Rainier III en un clin d'œil Charte du Patient Hospitalisé	
Accès au Centre Rainier III	

BIENVENUE

La Direction du CHPG et l'ensemble des équipes du Centre Rainier III vous souhaitent la bienvenue.

Unique en son genre, le Centre Rainier III regroupe toutes les disciplines complémentaires à la prise en charge gériatrique et fait partie intégrante du Centre Hospitalier Princesse Grace.

A ce titre, sa mission est d'assurer à tous les patients un accueil personnalisé, une qualité des soins et des prestations hôtelières qui correspondent à l'image de marque de la Principauté.

Qualité de l'accueil et bientraitance des personnes soignées et de leur entourage font partie des valeurs fondamentales du CHPG.

Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir l'établissement dans son fonctionnement quotidien. Nous vous remercions de votre confiance.

Benoîte Rousseau de Sevelinges
Directrice du CHPG

Le Centre de Gérontologie Clinique Rainier III, pièce maîtresse du vaste projet gérontologique mis en place par le Gouvernement Princier depuis 2003, représente la filière gériatrique hospitalière du Centre Hospitalier Princesse Grace, déclinée au travers de deux services :

• Le service de gérontologie clinique et centre mémoire (Chef de service : Dr. Sandrine Louchart de la Chapelle).

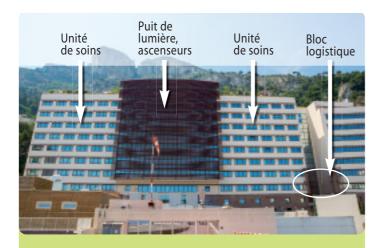
• Le service de gériatrie aiguë

(Chef de service : Dr Sylvie Chaillou).

L'ensemble de notre équipe, sensibilisée et formée aux besoins spécifiques de la personne âgée, s'attache à fournir une prestation de qualité et personnalisée, dans le respect des règles de bonnes pratiques.

Prendre soin des patients, mais aussi de leurs proches, maintenir le lien social, proposer un projet culturel, une démarche préventive, ainsi que les meilleures innovations thérapeutiques, tels sont les objectifs que nous souhaitons promouvoir, afin d'accompagner l'avancée en âge.

Dr. Sandrine Louchart de la ChapelleChef de Département



- 8e accès terrasses, salles de kinésithérapie
- **7**^e service de gériatrie aiguë
- 6e soins de suite et réadaptation

5e 4e

unités soins de longue durée

3^e 2^e

1^e unité Denis Ravera, accès jardins sécurisés

Entresol • direction de la filière gérontologique

- consultations, centre mémoire, recherche clinique, cabinet dentaire, ophtalmologie
- salon de coiffure, boutique
- chapelle

LES UNITÉS

L'unité mobile de gérontologie

Elle développe une expertise transversale en gériatrie, en apportant son soutien aux équipes du CHPG dans l'évaluation des besoins et dans la stratégie thérapeutique.

La consultation de gériatrie pour évaluer et orienter

Elle permet d'obtenir un avis spécialisé rapide, une orientation au sein des filières de soin, une évaluation de dépendance, la programmation d'un bilan, la préparation d'un passage en institution, l'apport rapide d'une expertise en matière de gériatrie, de médecine interne, d'éducation à la santé et d'infectiologie et utilise l'outil de l'évaluation gérontologique standardisée (EGS)...

Le centre mémoire

Il propose une évaluation et un suivi des troubles cognitifs en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire avec le plateau technique du CHPG et l'unité de recherche clinique.

L'unité de recherche clinique

Elle est destinée à la gestion des essais cliniques sur la maladie d'Alzheimer et la gériatrie. Elle vise à faire bénéficier aux patients de proximité des meilleures avancées thérapeutiques.

DU CENTRE RAINIER III

Le service de gériatrie aiguë pour une approche globale de la personne âgée

Le service accueille des malades en provenance du domicile, ou d'autres services du CHPG, pour des séjours programmés ou non. Cette unité de soins aigus est en lien direct avec l'équipe mobile de gériatrie, les autres éléments de la filière hospitalière et les structures de maintien à domicile. Elle est plus particulièrement destinée aux patients âgés polypathologiques, à la prise en charge de l'infectiologie et des syndromes gériatriques ainsi que des problèmes neurologiques et vasculaires.

Les soins de suite et de réadaptation pour poursuivre la prise en soins

Après une intervention chirurgicale, ou une hospitalisation pour problèmes médicaux, il est souvent nécessaire de bénéficier de soins de suite pour continuer un traitement après les soins aigus, ou effectuer une rééducation, afin de rendre ensuite possible le retour au domicile. Guidée par un projet thérapeutique personnalisé, une équipe pluridisciplinaire prend soin de vous.

Les unités de soins de longue durée pour un séjour de qualité

Ces unités accueillent des patients en perte d'autonomie importante et/ou atteints par des maladies chroniques (neurologiques dégénératives, séquelles d'accidents vasculaires...) ou non stabilisées, nécessitant des soins médico–techniques importants au cours d'une hospitalisation de longue durée.

L'unité cognitivo-comportementale pour une prise en charge sécurisée

Cette unité est dédiée aux personnes ayant des difficultés d'orientation et/ou nécessitant du fait de leur comportement un environnement leur offrant une liberté de circulation, tout en assurant leur sécurité. L'organisation pluridisciplinaire de l'équipe permet d'aborder lors de la même hospitalisation et dans une unité de lieu les problématiques psychologiques et comportementales ainsi que les sujets de médecine gériatrique.

CENTRE RAINIER III QUELQUES CHIFFRES...

210 chambres individuelles avec salle de douche, superficie moyenne 22 m²

7 unités d'hospitalisation 1 plateau de consultation

2 terrasses situées au 8ème étage

2 jardins sécurisés

3 salles de kinésithérapie1 salle d'activités récréatives

1 cabinet dentaire

1 cabinet d'ophtalmologie





Guillaume Socci Faisant Fonction d'Attaché de Direction

VOTRE **ADMISSION**



Le Centre Rainier III accueille les personnes relevant des Caisses Sociales de Monaco. Votre admission, ou celle d'un de vos proches, pourra nécessiter des formalités administratives auprès du Bureau des Admissions du Centre Hospitalier Princesse Grace. En cas de difficulté pour vous déplacer, un agent du bureau des admissions se rendra disponible pour vous aider. Si votre état de santé nécessite une admission en Unité de Soins de Longue Durée, les conditions d'admission sont les suivantes: la nationalité monégasque ou la domiciliation à Monaco selon la durée fixée par le Gouvernement Princier. Un rendezvous administratif sera organisé pour vous accompagner dans vos démarches.

Tarifs

Les tarifs des frais de séjour sont fixés par le Gouvernement Princier et publiés au Journal de Monaco. Ils sont disponibles sur demande auprès de la Direction de la filière gérontologique (entresol) et du Bureau des Admissions du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Prise en charge possible par l'Aide Sociale

L'Aide sociale à Monaco peut intervenir après analyse des situations individuelles pour une aide à la prise en charge des forfaits "Dépendance" et "Hébergement".

Documents à fournir au Bureau des Admissions

- Carte d'identité monégasque, carte de séjour en Principauté pour les autres nationalités.
- Carte d'assuré pour les adhérents à une caisse sociale monégasque.
- Carte d'adhérent à une mutuelle ou assurance complémentaire.
- Carte d'adhérent à une assurance privée pour les non-assurés à une caisse sociale monégasque.
- En cas de protection juridique (tutelle, curatelle, etc), copie de la décision judiciaire de protection, l'adresse exacte et le téléphone de l'administrateur.



PRÉPAREZ VOTRE VENUE

Chambre individuelle

D'une superficie moyenne de 22 m², chaque chambre individuelle comporte pour les unités de Long Séjour une commode et un placard-dressing, ainsi qu'une télévision et un équipement domotique. En outre, dans les Unités de Soins de Longue Durée, vous pouvez personnaliser votre chambre avec quelques tableaux et bibelots. S'agissant d'un établissement hospitalier, le mobilier personnel n'est pas autorisé. Les valises et objets encombrants sont à récupérer par vos proches.

Linge personnel

Les frais de séjour des personnes hospitalisés en Unités de Soins de Longue Durée et Unité Denis Ravera (Long Séjour) incluent le traitement du linge personnel par un prestataire extérieur. Cependant, si vous le désirez, le linge peut être pris en charge directement par vos proches.

Trousseau

Une liste descriptive du trousseau recommandé vous est remise au moment de l'accueil.

Objets de valeur

Il vous est déconseillé d'apporter des objets de valeur. Lors de votre admission, vous pouvez les confier à un membre de votre famille ou bien les déposer dans le coffre de l'établissement. Toutefois, si vous souhaitez les garder, ils demeureront sous votre responsabilité.





Vos médicaments sont fournis par l'établissement et distribués par l'infirmier(ère). L'apport de médicaments extérieurs est interdit sauf prescription du médecin du service.



VOTRE **SÉJOUR**

Une prise en soins individualisée

Placée sous l'autorité du Cadre Supérieur de Santé, l'équipe soignante définit un projet de soins individualisé et adapté, en tenant compte de vos attentes et de celles de vos proches.

L'objectif est de vous prodiguer les soins adaptés à votre état de santé et vous permettre d'accéder aux thérapeutiques les plus appropriées, vous soutenir pour restaurer et/ou conserver vos capacités d'autonomie, et soulager votre douleur. La prise en soins repose sur les interventions d'une équipe pluridisciplinaire: médecins gériatres et autres spécialités, cadres de santé, infirmiers, aides-soignant(e)s, diététiciennes, assistantes sociales, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophoniste et animateurs.

Un projet hôtelier sur mesure

Le service hôtelier est placé sous la responsabilité de la Direction des Ressources Matérielles ; dédiée à vous fournir une prestation de haute qualité, une équipe d'hôteliers, encadrés par des gouvernants se chargera de votre confort.

Des menus équilibrés et variés, composés à partir de fruits et légumes de saisons sont élaborés par la diététicienne, en lien avec le chef de cuisine et sa brigade, permettant de s'adapter à vos goûts ou à votre régime médical. Les repas sont préparés sur site et servis dans une salle à manger avec vue panoramique sur la mer, sauf si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer. Dans le service de Gériatrie aiguë, les repas sont uniquement servis en chambre. Un gouvernant est présent tous les jours, de 8h à 20h, pour répondre à vos demandes.

Vie culturelle et animation

En lien avec la vie culturelle de la Principauté de Monaco, des événements sont régulièrement organisés au sein de l'établissement, en partenariat notamment avec l'Académie de Musique Rainier III, l'Orchestre Philharmonique de Monte Carlo, les écoles ainsi qu'avec les partenaires associatifs du Centre Hospitalier Princesse Grace.

L'équipe d'animation propose quotidiennement des activités alliant divertissement et thérapie comme des activités physiques (gymnastique douce, jeux de ballons...), manuelles et artistiques (jardinage, peinture, décoration...etc) et culturelles (loto, jeux de mémoire, chants, concerts, sorties...). En outre, la musique fait partie intégrante de la vie de l'établissement avec la venue régulière de musiciens le dimanche, les jours fériés et lors des Fêtes d'anniversaires ou goûters à thèmes. Enfin, la Croix Rouge Monégasque, l'Association JATALV ainsi que de très nombreux bénévoles sont présents au sein du Centre Rainier III.





IDENTIFIEZ LES PROFESSIONNELS QUI VOUS ENTOURENT





INFORMATIONS UTILES

Accueil

Un agent d'accueil est à votre disposition au niveau entresol, tous les jours entre 9h et 19h.

Promenade

Avant de sortir de l'unité, n'oubliez pas de prévenir l'infirmier(ère). Vous pouvez profiter de la terrasse avec espaces verts ainsi que d'un salon, ils se trouvent au 8^e étage. Des fauteuils roulants sont à la disposition des familles.

L'Unité Denis Ravera dispose de jardins privatifs spécialement aménagés pour des promenades sécurisées.

Visites et repas avec un proche : voir page 25



Au niveau Entresol

Chapelle

La messe est célébrée de manière hebdomadaire dans la Chapelle St Bernard. Vous pouvez également demander la présence de l'aumônier et des religieuses qui l'accompagnent, dans votre chambre. Pour les autres confessions, veuillez vous rapprocher de l'équipe soignante qui effectuera les démarches nécessaires.

Salon de coiffure

La coiffeuse vous accueille à l'entresol sur rendez-vous (jours et horaires à votre disposition à l'accueil) ou bien dans l'unité de soins si vous ne pouvez pas vous déplacer. Le coût de la prestation est réglé soit par vos soins directement à la coiffeuse, soit par votre compte interne préalablement crédité et géré par l'agent d'accueil.

Boutique

Elle vous propose du lundi au vendredi journaux, revues, friandises, nécessaire de toilette, vêtements, lingerie, carterie...

Distributeur de Boissons, Courrier

Vous pouvez recevoir du courrier et en expédier après l'avoir affranchi (timbres en vente à la boutique)

WIFI



Le CHPG met à votre disposition un hotspot WIFI gratuit (selon CGU).



Fleurs

Par mesure d'hygiène, les plantes en pot ne sont pas acceptées.

Bruit



Dans le respect de chacun, il est recommandé de faire preuve de discrétion.

Sécurité Incendie



Pour éviter les risques d'incendie, des consignes précises et régulières sont données au personnel, mais nous comptons également sur votre prudence.

Aliments



Pour respecter un éventuel régime alimentaire et les règles d'hygiène, veuillez prendre conseil auprès de l'équipe de soins avant de consommer des aliments apportés par un visiteur. L'introduction d'alcool est rigoureusement interdite.

屯

Déplacements



Fauteuils roulants à disposition et service de voiturettes (voir en page 25)

Tabac



Le CHPG adhère au réseau Hôpital sans tabac. Il est strictement interdit de fumer en dehors des zones autorisées.



Pourboires et gratifications Les pourboires et gratifications au personnel sont interdits.



VOTRE SORTIE

Un projet de sortie, en concertation avec votre famille et vous-même, est élaboré avec l'ensemble de l'équipe soignante, médecins, paramédicaux et assistante sociale. Spécifique et individualisé, il est destiné à préserver au mieux votre autonomie.

Si votre état de santé ne permet pas dans l'immédiat un retour à domicile, selon les situations, et le service dans lequel vous êtes hospitalisé(e), il peut vous être proposé un transfert en soins de suite, en maison de retraite ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

Si vous êtes domicilié(e) à Monaco, vous pouvez prétendre à des aides financières pour le maintien à domicile. Le Centre de Coordination Gérontologique de Monaco (CCGM) est dans ce cas contacté par le service où vous êtes hospitalisé(e) afin d'optimiser la mise en place de ces aides dès que possible.

Lors de votre sortie, vos ordonnances et vos rendez-vous de consultations vous sont remis le jour de votre départ directement par le médecin. Votre **compte-rendu d'hospitalisation**



est transmis dans les meilleurs délais à **votre médecin traitant.** Dans une démarche d'amélioration de la qualité des soins, **votre avis nous intéresse**. En fonction de l'unité dans laquelle vous vous trouvez, un questionnaire de sortie ou des enquêtes régulières vous seront proposées.

Les résultats seront analysés par la Direction Qualité et Gestion des Risques et feront l'objet d'une publication par voie d'affichage au sein de l'établissement.

Accès au dossier médical

En Principauté de Monaco, Loi 1.454 relative au consentement et à l'information en matière médicale, dispose des modalités d'accès du patient aux informations relatives à sa santé. Toute personne majeure capable, peut demander l'accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenu par l'établissement en écrivant au Directeur. Le patient peut également désigner un intermédiaire, un médecin, sa personne de confiance, son conjoint ou l'un de ses ascendants, un de ses descendants, frères ou sœurs pour la communication de ses informations. Les informations seront transmises dans un délai de 15 jours lorsque la prise en charge date de moins de 5 ans, ou dans un délai de 2 mois dans le cas contraire. Une participation aux frais de reproduction sera demandée.





VOS DROITS ET **DEVOIRS**

Dépistage et traitement de la douleur

La dépister et la traiter est un axe prioritaire dans la prise en soins médicale des patients par l'ensemble des équipes du Centre Rainier III. Aborder le problème avec le personnel soignant dès votre arrivée permet de mettre en œuvre tous les moyens pour la combattre. Les équipes disposent d'outils spécifiques d'évaluation et de traitement de la douleur. Des réflexions régulières sont menées au sein du CHPG concernant la prise en charge de la douleur par le biais du Comité de Lutte contre la Douleur et pour les Soins palliatifs (CLUDS).

Le patient est invité, lors de son admission, à désigner un référent administratif chargé de l'assister si besoin dans les démarches administratives liées à son séjour.

Lutte contre les infections

Le Centre Hospitalier Princesse Grace participe activement à la lutte contre les infections nosocomiales par la mise en place de mesures de prévention, de dépistage et de conseils lui ayant permis d'être classé A dans la lutte contre les infections nosocomiales (Score ICALIN) en 2009.

Le Centre Rainier III compte parmi ses équipes des référents en hygiène ainsi qu'un médecin infectiologue membre du CLI (Comité de Lutte contre les Infections).

Pour améliorer la prévention et limiter la diffusion des infections des patients hospitalisés dans l'établissement, en période de circulation virale ou d'épidémie, il est aussi recommandé aux visiteurs présentant des signes respiratoires fébriles de bien vouloir différer leur visite auprès de leur parent ou ami.



La personne de confiance

La loi offre également la possibilité à tout majeur de désigner une personne de confiance (à l'exception du majeur sous mesure de protection). C'est une personne majeure de votre entourage que vous choisissez et en qui vous avez confiance (cette désignation n'est pas obligatoire, elle doit être formulée par écrit). Elle doit connaître vos souhaits et vos choix concernant votre santé et accepter d'être votre personne de confiance. Il peut s'agir d'un membre de votre famille, d'un proche ou d'un médecin. Elle peut :

- vous accompagner dans vos démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions,
- poser des questions que vous auriez souhaité poser et recevoir du médecin des explications qu'elle pourra vous reformuler,
- être informée des résultats de procédures collégiales vous concernant.

Votre personne de confiance sera sollicitée systématiquement pour consentir à l'acte ou au traitement médical vous concernant, dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Cette désignation n'est pas obligatoire, elle doit être réalisée par écrit. Vous pouvez à tout moment changer de personne de confiance ou décider de ne plus en désigner.

Toutefois, désigner votre personne de confiance est le moyen le plus sûr, si un jour vous êtes hors d'état de manifester votre volonté, que vos souhaits soient respectés.

Le guide explicatif de la personne de confiance vous est remis dès votre admission. Il décrit son rôle et ses missions. Il vous est demandé de compléter le formulaire de désignation, que vous désigniez une personne de confiance ou pas, pendant votre séjour.

Vous pouvez décider d'être accompagné(e) d'une personne de votre choix pour vous aider à la compréhension des échanges avec les professionnels soignants, aux prises de décision concernant des actes ou traitements qui vous sont proposés.



Recherche clinique du service gériatrie

La recherche clinique est indispensable pour mieux comprendre, prévenir, diagnostiquer ou traiter les maladies. L'équipe médicale du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III a souhaité s'inscrire dans cette dynamique de recherche, afin de faire bénéficier au plus grand nombre de patients de nouvelles thérapeutiques ou de méthodes de prise en charge innovantes. L'unité de recherche clinique du service gériatrie a été créée en septembre 2010. Les domaines privilégiés d'investigation sont la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés, l'utilisation des nouvelles technologies, et les pathologies liées à l'âge.

Recueil des données informatisées

Dans le cadre de votre prise en charge administrative et médicale, ainsi que du suivi de votre dossier, le CHPG recueille par voie informatique des données nominatives vous concernant. Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel et des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données à l'adresse : Centre Hospitalier Princesse Grace - Direction du C.H.P.G - 1, avenue Pasteur BP 489 - 98012 Monaco ou par email à l'adresse dpo@chpg.mc Un justificatif d'identité sera demandé. En outre, une réclamation peut être introduite auprès de l'autorité de contrôle en

charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Identitovigilance

Une identification fiable et suivie à chaque niveau de la prise en charge contribue à sécuriser le partage et l'échange des données vous concernant, assure la sécurité et la continuité des soins. Aussi, à chaque étape de votre prise en charge (bureau des entrées, secrétariats médicaux, etc), il est dans votre intérêt de pouvoir vous identifier correctement, en fournissant un document officiel avec photographie et une carte d'assuré social. Un bracelet d'identification vous est proposé lors de votre hospitalisation ou passage aux Urgences. Pour votre sécurité, les soignants vous demandent de décliner plusieurs fois votre identité : avant chaque acte, chaque examen, chaque soin, etc.

Qualité et Gestion des Risques

Le CHPG est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. Il s'attache à délivrer à chaque patient les soins nécessaires qui lui assureront le meilleur résultat, conformément à l'état actuel de la science, au moindre risque et pour sa plus grande satisfaction. Il tient compte des observations des patients et des événements indésirables déclarés pour une amélioration permanente.

Dans le cadre du projet d'animation du Centre Rainier III, l'animateur met en œuvre des actions d'animation adaptées, qui visent des objectifs précis, tout en respectant des principes éthiques. Collectives ou individuelles, ses actions d'animation ont pour objectif

principal le maintien du lien social, et peuvent aussi avoir une visée thérapeutique. Le premier contact avec le patient est une étape primordiale (recueil de données, connaissance de l'histoire de vie, de ses habitudes de vie...) qui contribue à l'évaluation de ses besoins et de ses attentes.

Tout au long de sa pratique, l'animateur partage ses observations avec l'équipe pluridisciplinaire, dans l'esprit d'une coopération constructive, le projet d'animation s'intégrant dans le projet de soins. L'animateur véhicule ces valeurs éthiques à travers les actions qu'il mène au quotidien, dans une démarche de considération positive, afin de favoriser la valorisation du patient et la cohésion de l'équipe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE **L'ÉTHIQUE EN ANIMATION**AU CENTRE RAINIER III

- L'Écoute et la Disponibilité Toute personne âgée doit être entendue dans ses attentes, accompagnée, et respectée dans son projet de vie. Par la qualité de son écoute, de son empathie et par l'évaluation régulière de ses pratiques, l'animateur est attentif à l'évolution du patient et doit lui permettre de devenir acteur de son projet de vie, dans le respect de ses possibilités. L'animateur doit aussi permettre aux proches d'avoir une place dans ce projet. Il sécurise et rassure l'entourage du patient par son professionnalisme et ses bonnes pratiques.
- La Discrétion et le Secret Professionnel L'animateur s'engage à respecter la confidentialité des propos recueillis auprès du patient et de ses proches, tout en communiquant en transparence au sein de l'équipe pluridisciplinaire. L'animateur est soumis au respect du secret professionnel et s'engage à ne pas divulguer d'informations médicales.

- Le Respect et la Dignité L'animateur intervient auprès du patient, quels que soient son identité, son niveau social, sa culture, sa religion, son handicap, ses déficits. Il prend en compte ses capacités à l'instant présent et sa singularité. En toutes circonstances, l'animateur respecte les droits, l'intégrité et la dignité du patient. Il accompagne le patient jusqu'à la fin de sa vie et le sécurise par sa bienveillance.
- L'Engouement L'animateur doit avoir la capacité de motiver, d'insuffler une dynamique et d'éveiller l'intérêt du patient en tenant compte de ses capacités, de ses spécificités, de ses choix. Dans certains cas, il doit être capable d'accepter et de respecter le refus du patient.
- L' Humilité L'animateur, sans renoncer à sa motivation, ses devoirs et ses missions en lien avec son champ de compétences, doit savoir identifier ses propres limites et accepter, si nécessaire, de passer le relais à un autre membre de l'équipe en cas de difficultés.

· Le Positionnement Professionnel

L'animateur veille à conserver un positionnement professionnel et une implication adaptée pour une juste prise en charge du patient, au sein de l'institution et dans la relation avec ses proches, en lien avec les valeurs institutionnelles.

LE CENTRE RAINIER III EN UN CLIN D'ŒIL

faltermoi signel

Visites

Les horaires des visites peuvent être soumis à modification, notamment en cas d'épisode épidémique, et sont communiqués par voie d'affichage. Les visites des enfants de plus de 15 ans sont libres. Il est également possible pour les enfants de moins de 15 ans de se rendre dans les unités après un accord préalable du médecin de l'unité et du cadre de santé.

Boutique 00377 99 99 55 84

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Brochure à votre disposition à l'accueil du Centre Rainier III, Niveau Entresol - E.

Messe

La Messe est célébrée par le Père Garcia de manière hebdomadaire à la Chapelle Saint Bernard en compagnie des religieuses (à l'entresol, niveau E).

Salon de coiffure 00377 99 99 55 85

Une brochure est à votre disposition à l'accueil du Centre Rainier III, Niveau Entresol - E.

Voiturettes électriques

Un service de voiturettes électriques avec chauffeur est proposé du lundi au vendredi de 7h30 à 20h et le week-end de 10h à 20h afin de vous accompagner dans l'enceinte de l'établissement.

Circuits et horaires des navettes

Pour les familles et les proches des patients de la Filière Gérontologique. Arrivée Centre Rainier III: 11h13 – 14h47

Départ Centre Rainier III: 17h25 – 18h00

(Brochure à votre disposition à l'accueil du Centre Rainier III, Niveau Entresol - E) dans la limite des places disponibles.

Réservation repas avec un proche

Pour les Unités de Soins de Longue Durée et le Service du S.S.R (6ème), le Centre RAINIER III vous propose de partager un repas avec votre proche en achetant des tickets repas à l'accueil dans la limite des places disponibles (Niveau Entresol - E). Les réservations et paiements doivent être effectués au plus tard 48h à l'avance. Les réservations peuvent s'effectuer tous les jours à l'Accueil du Centre Rainier III.

CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ

- Le service public hospitalier est accessible à tous et en particulier aux personnes les plus démunies. Il est adapté aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes.
- Les établissements de santé garantissent la qualité des traitements, des soins et de l'accueil. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur.
- L'information donnée aux patients doit être claire, accessible, appropriée et loyale. Il peut se faire assister par une personne de confiance qu'il choisit librement. Par ailleurs, lorsque son consentement est requis, la personne de confiance ou le représentant légal reçoit la même information.
- Dans la mesure de sa capacité de discernement, le patient est associé à la prise de décision le concernant. Tout acte ou traitement médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient, y compris, sous certaines conditions, du mineur et du majeur sous mesure de protection légale. Le patient a le droit de refuser un acte ou un traitement médical et son refus doit être respecté, sauf exceptions prévues par la loi.
- Un consentement spécifique est prévu notamment pour les patients participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- Exercice des droits et protection juridique de la personne : toute personne en situation d'incapacité doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.

- Le patient hospitalisé peut, à tout moment, quitter l'établissement sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels qu'il encourt.
- Le maintien de l'autonomie, du lien social et familial est favorisé.
- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité doit être préservée ainsi que sa tranquillité.
- Le respect de la vie privée est garanti à tout patient hospitalisé ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui le concernent. Il est interdit de filmer, photographier ou enregistrer dans l'enceinte de l'établissement. Certaines dérogations peuvent toutefois être délivrées sur autorisation expresse de la Direction de l'établissement.
- Le patient bénéficie d'un accès aux informations de santé le concernant contenues dans son dossier, notamment d'ordre médical, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers mandaté (médecin, personne de confiance, proches) qu'il choisit librement.
- Le patient hospitalisé exprime ses observations sur l'ensemble de son séjour, un questionnaire d'appréciation du séjour lui est remis lors de sa sortie ou il peut adresser un courrier au Directeur, et dispose du droit de demander réparation des préjudices qu'il estimerait avoir subis. L'établissement dispose d'une commission de médiation et

d'amélioration de la prise en charge du patient chargée notamment de veiller au respect des droits des patients et à la qualité de leur prise en charge.

La personne de confiance et les proches du patient hospitalisé reçoivent une prise en charge adaptée en matière d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Charte Hôpital sans Tabac

Le CHPG adhère au réseau Hôpital sans tabac. Il est interdit de fumer en dehors des zones autorisées.

Pendant votre hospitalisation, l'équipe soignante peut vous proposer des substituts nicotiniques. Une consultation pluridisciplinaire de tabacologie est également accessible. Elle est composée d'un médecin spécialisé, d'une diététicienne et d'une

et a une psychologue.



Accès en provenance de Nice

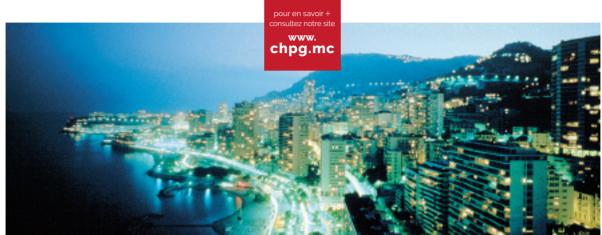
- par la moyenne corniche en suivant le boulevard du Jardin Exotique
- par l'autoroute prendre la sortie 56, puis suivre la direction Monaco
- par le train, puis le bus

L'accès du public en voiture n'est pas autorisé aux abords du bâtiment. Nous vous conseillons dans la mesure du possible l'usage des transports en commun.

Parking Vous pouvez emprunter le parking "Visiteurs" du CHPG.

Navette La navette interurbaine dessert gratuitement les résidences A Qietüdine et Cap Fleuri ainsi que le Centre Rainier III. Vos familles et vos proches peuvent l'utiliser pour accéder au plus près du bâtiment (2 arrivées et 2 départs quotidiens, horaires disponibles à l'accueil).





Retrouvez les actualités du Centre Hospitalier Princesse Grace sur Facebook et Twitter



